# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73, | NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 21 FEVRIER 1869. | 42e année—Vol. XLII.



DUPOUR & LINET,
PROPRIÉTAIRES-GÉRANTS.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 21 FEVRIER.

VENTE A L'ENCANDE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par J. N. Robert, Jr. Vieille-Levée, marchandises chaussures, quincaillerie, merceries &c.

Par J. Dejan, Jr., cour Gravier et Carondelet — meubles de maison et de bureaux, et pianos. — Ainsi, super phosphate de chaux.

Par Louis Stern & Bros, aux Nos 23 de la rue des Magasins et 26 de la rue Gravier—600 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Hofman, Mahn & Co, au No 34 de la rue de Chartres — marchandises sèches et lingerie.

Par D. Léonnard, au No 60 de la rue de Chartres — meubles, soulliets et chapeaux.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, Rue des Remparts.....195

ATTENTION!

L'attention des commerce est appelée à la vente de la distillerie "Domestic Cognac" gin et whisky, marque bleue, au magasin de M. Jules Tardes, agent de M. Edmond, Dexter & Sons, de Cincinnati. Les prix avec conditions &c, sont portés à titre définitif au bureau de l'encanteur, Eugène Tourne, No 26 Vieille Levée.

Meubles et divers, ainsi que Chevaux. — M. J. Dejan, Jr., encanteur, vendra lundi, 22 courant, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, rue Gravier, 135, sept ameublements de chambre à coucher en acajou et en noyer, 10 sofas en type cretonne et en acajou, en noyer ou en chêne, Bureaux, et un même sudroit et la même heure, 16 chaises rotinées et douze, 8 barils plus ou moins de superphosphate de chaux, le plus fameux engrais pour la culture du coton et à maïs, etc.

Ainsi, à midi, aux dessus du Dr. Elliott, au coin des Gravier et Baronne, à 10 heures du matin, des chaises de plantation et 15 juments.


## SOMMAIRE DE L'ABEILLE DU DIMANCHE 21 FEVRIER.


Première Page : La dance des millions—Empruntes limites—Five royalistes que la roi—Projet d'organisation à la Nouvelle-Orléans—Le capitaine du protectorat—Mort du consul français à San Francisco—Les bons confédérés—Nouvelles d'Europe—Chronique locale—Législature—Dépêches télégraphiques—Réclames et Annonces.

Deuxième Page : Théâtre de l'Opéra—Madame Fanny Urban—Echos de l'orge législatif—Tuileries exclusives—Suicide d'un agent de change—Faits divers—Bulletins financier et commercial—Cours du marché—Annonces.

Troisième Page : Suite Feuilleton Les Trois filles du Financier.


## La dance des Millions.

Nos législateurs sont, paraît-il, d'avis que l'argent prend des millions, on n'en saurait trop solliciter. Tudieu! quels gaillards et comme ils y ont! Si on leur donnait les mines d'or du Pérou, ils les auraient bientôt mises à bec. Heureusement que la Louisiane n'a pas, comme la France, une Banque contenant un milliard au service, le milliard y passerait. Pour n'opérer que sur du papier, nos budgétiveurs n'en sont pas moins prodigues. A la dernière session, après avoir voté de ci et de là quelques centaines de mille piastres pour se faire la main, ils d'élaborèrent jusqu'à 6,000,000 de piastres le détournement des obligations de gué, levée (un million et demi) pour compléter le trésor vide avec le produit de la vente des obligations, enfin ils avaient décrété la fameuse taxe de un pour cent qui devait rapporter un autre million, puis ils s'étaient ajournés laissant sur la chandelle quelques projets de leur faisment entrevoir en perspective une autre centaine de millions de plus.

A la session actuelle ils ont déjà voté le bill relatif à la Compagnie du Canal de l'île aux Boeufs, les fonds de drainage (deux millions) les 100,000 acres de terre, un bill qui accorde à la nouvelle Canal près d'un million; (plus ne parle que des grosses sommes), ils ont sur le tapis le "gold bill" de quatre millions qui doit sortir, mardi et dont nous nous occuperons, et une foule d'autres projets parmi lesquels nous citerons un bill autorisant l'émission de six millions d'obligations pour la construction des levées et autres travaux.

Six millions!!—A la dernière session il n'était question que de quatre millions, mais, depuis, le comité a pensé que c'était une trop maigre somme et il a ajouté deux millions de plus, ce qu'il a pu satisfait au honorable du Sénat. Mais ce dernier devoir porter le chiffre à dix millions. Etait-ce une ironie? Le Sénat l'a cru, et il a rejeté la proposition. Enfin, ce sera six millions ou milliéme et cette somme sera probablement voté avec bien des autres.

Un étranger, en voyant mirioter tous ces chiffres, devrait supposer que le trésor de la Louisiane est abondamment garni et qu'il reçoit de sommes accumulées depuis longtemps. Il se trompe, nous n'avons qu'à lui et le détrompe, nous n'avons qu'à lui et le proposition faite d'autoriser le gouverneur à négocier un emprunt pour payer les dettes dû on à échoir sur la dette de l'Etat. Les membres de l'assemblée pour ne pas perdre leur leurs salaires ont dû ordonner que le chiffre aux mandats vendrait sur la place au taux de mandats qu'il en faudrait pour produire la somme nécessaire, et également en monnaie courante des appointements des législateurs.

Le papier de l'Etat, multiplié sous toutes les formes, deviendra bientôt aussi commun que l'on s'imagina à la fin de la république une assignat. Il est visible et taxes suivront la même loi mathématique, car à chacun de ces bills est ajoutée une bonne petite clause qui pourvoit au recouvrement de la somme votée par une taxe spéciale.

L'esprit de vertige a saisi les occupants de l'ancienne Bastille de la Louisiane et ils s'imaginent qu'ils n'ont qu'à frapper du pied pour faire sortir des poches des contribuables autant de millions qu'il en a passé jadis dans les caveaux de l'édifice où ils légèrent. Quant à ce dernier cette dance macabre de millions finira? Est ce que quelque ait s'imagine que le peuple de la Louisiane paiera complaisamment de quoi assouvir les appétits voraces de ces nouveaux Gargantua? Qu'il se trompe! Il y a de 1868 n'y entendraient pas

Nous avons encore pour neuf jours de législation et nous frémissons à l'idée de tous les bills qui peuvent, dans cet espace de temps, éclore. Un plus ou moins grand nombre de bills. Ils ne seront qu'il reste assez de jours en Louisiane et qu'entre les millions en papier et les millions dans la poche il doit y avoir autant de distance qu'entre la soupe et les lèvres.

Plus royalistes que le roi.—Nous avons parlé du projet de la Banque du Sud pour le rapport des billes de ville en obligations portant 7 pour cent d'intérêt, et pour le paiement de la dette au moyen d'obligations portant 6 pour cent d'intérêt, avec amortissement pour ces deux sortes d'obligations en espèce de 24 ans. Ce projet a été présenté à la Législature et adopté qu'on en a fait. Eh bien, on l'adopté à la Chambre, mais on portant l'intérêt des obligations à 10 pour cent. C'est un désespoir qui a poussé l'amendement au Sénat, et l'amendement a été rejeté. Il est maintenant adopté. Après cette là, il faut tirer l'échelle! Décidément, et le prince sait qu'aucune pouvoir dans l'Etat, ou n'est pas dans l'intérêt de la Louisiane. Les administrations des chemins de fer ont à encourager les législateurs à se moquer de plus en plus du public. Il est vrai que le public fait le mort!

Un Bill de confiance.—Nous avons souvent voyez le texte du bill dont l'objet est d'autoriser le gouverneur à négocier un emprunt pour payer l'intérêt des dettes de l'Etat. Il a été fait aux autres nécessités du trésor. Cette blanche est donnée à M. Warmoth, qui peut emprunter un million, deux millions, cent millions, mille millions s'il le juge convenable.—Mille millions de carpet-bags, c'est trop fort et nous ne croyons pas que cela se voiture passer.

## Projet d'organisation à la Nouvelle Orléans.

Nous publions ailleurs des résolutions importantes qui ont été adoptées le 15 courant sur la proposition de M. A. W. Roberts, chef du comité du Congrès, par le Club Hancock. Nous ne pouvons n'applaudir à une pareille initiative, car les intérêts de toutes les classes de la société sont intéressés à ce mouvement. Les résolutions qui en constituent le [illegible] dans l'édifice de la rue Royale, et par la [illegible] administration des affaires de l'Etat et de la ville, qu'elle est nécessaire que les citoyens s'organisent et s'entendent pour aviser aux moyens de mettre un frein aux dilapidations des deniers publics. D'un autre côté une société organisée par les bonnes propositions peut rendre d'immenses services aux commerces, à l'industrie, à la navigation et aux arts en mettant à l'étude toutes les questions d'améliorations et en proposant l'initiative des mesures propres à avancer le progrès matériel, intellectuel et moral de la Nouvelle-Orléans. Nous recommandons à la sérieuse attention de nos lecteurs le projet d'organisation suggéré par les résolutions ci-dessus. Le club Hancock compte déjà près d'un millier de membres appartenant à toutes les professions et d'où un excellent noyau pour obtenir prompt concours en leur groupant tous ceux qui veulent concourir au bien général.

## FRANCE.

Paris, 20 janvier.

Il ne faudrait pas à M. Rouher beaucoup de victoires comme celle qu'il a obtenue avant-hier, pour être tout à fait décrédité. Ce vote de 102 contre 114 a produit un effet immense dans les régions gouvernementales; il y a même été question un instant, assure-t-on, de la démission de M. le ministre d'Etat. L'Empereur a fait appeler le président du Corps législatif et lui a demandé ce que pouvait signifier cette attitude de la majorité. L'honorable M. Schneider a dû être extrêmement en peine embarrassé pour répondre; je ne sais ce qu'il a imaginé pour ne pas dire à l'Empereur que le Corps législatif n'était trouvé quelque peu blessé de l'intervention de M. le ministre d'Etat dans un débat qui ne l'intéressait à aucun titre et dans lequel les membres de l'assemblée avaient seuls à se prononcer. Mais, sans qu'on le lui dise, l'Empereur comprend ce qu'il doit comprendre, et s'il a l'air quelquefois de ne pas s'apercevoir de certaines choses, c'est qu'il ne croit pas le moment venu.

Je ne vois pas bien, du reste, quel avantage le gouvernement a trouvé à repousser la demande d'interpellation de M. Baffet; il n'évitera point la discussion à laquelle il est parvenu à échapper avant-hier; elle est d'ailleurs inévitable. Parmi les 102 députés qui ont voté le renvoi aux bureaux, il y en a qui sont résolus à ne laisser au gouvernement ni repos ni trêve, qu'ils n'aient amené la discussion sur le terrain où la demande d'interpellation la devait conduire; ils se proposent même de profiter de l'occasion que va leur offrir l'interpellation sur les réunions publiques, pour critiquer la direction que le gouvernement a donnée à sa politique intérieure.

Le Sénat, que les larrons réactionnaires de la majorité du Corps Législatif empêchent de dormir, veut aussi faire parler de lui. Une demande d'interpellation a été déposée et annoncée en séance par M. de Maupas. Elle serait appuyée par MM. Tourangin, Larabit, le comte de Béara et, s'il faut en croire la *Patrie*, par M. de Ségur d'Aguesseau et le cardinal Donnet. Singulier assemblage! Bien entendu, cette demande d'interpellation, déposée par l'ancien titulaire du ministère de la police, est dans un sens régressif. On veut interpeller le gouvernement sur les effets connus de la loi de la presse, et je crois savoir que c'est principalement dans le but d'arriver à ouvrir contre les excès de la publicité la personne de l'Empereur, que l'on se trouve les partisans protégés par les prescriptions de la loi actuelle.

Ces manœuvres, on le voit, sont difficiles; surtout M. de Maupas a mis M. Troplong au supplice en annonçant tout haut sa demande d'interpellation; la doctrine impérieuse de M. le président du Sénat est que les demandes d'interpellations ne doivent pas être discutées à haute voix. Le Sénat, selon cet illustre jurisconsulte, ne doit pas faire parler de lui, même comme réactionnaire.

On assure aujourd'hui que l'empereur des Français a voulu nouveau l'exemple d'Espagne. Il l'aurait décidée non sans peine à abdiquer formellement en faveur du prince de Galles. On attache dans un certain monde une grande importance à cette décision, qui aurait pu avoir pour effet avant la bataille d'Alcolea, mais qui aujourd'hui n'a plus de chance d'influer sur les événements. Cependant, s'exécutera-t-il réellement ou fait.

Le bruit court de nouveau que M. Auber en trouvait heurtant au Sénat et l'on croit sérieusement que le grand rabbin, M. Isidor, y entrait avec lui.

M. Leverrier vient de donner, dit-on, au démission de directeur de l'observatoire, prétendant à la suite de son dernier démêlé avec le conseil supérieur de l'instruction publique. Il est question de transporter ailleurs l'observatoire; M. le baron Haussmann voulait faire passer un boulevard sur le terrain qui l'est situé. L'édifice, d'après un plan, devrait se construire dans le parc de Montsouris, près Montrouge.

Il s'est fait depuis quelque temps beaucoup de bruit au sujet des jésuites, et M. Louis Veuillot, leur ardent et maladroit apologiste, n'a pas pu contribuer à grossir ce bruit. Les clubs eux-mêmes s'en sont mêlés, et il arrive de tout cela que le gouvernement s'est préoccupé de leur situation, en raison de l'impossibilité qui peut rejaillir sur lui, s'il était trop soupçonné par les masses, dont tous les instincts sont anti-jésuitiques, d'être trop favorable aux révérends pères.

Aussi a-t-on vu dans la primeur d'un fait qui vient de se passer ces jours-ci et que nulle de nos feuilles parisiennes n'a reproduit encore.

Vous savez que, par suite de la révolution italienne et de la révolution récente de l'Espagne, les jésuites de ces deux nations se sont réfugiés dans les maisons de leur ordre, dans les pays où cet ordre est toléré. Il était tout naturel qu'ils fussent fort nombreux en France. Or, voici ce qui s'est passé :

Ces jésuites des ordres sont venus de la part du général de la compagnie de faire partir immédiatement et sans aucun retard tous les jésuites non français de toutes les maisons des jésuites de France, de Paris et de la province. Six de ces pères, qui étaient professeurs au collège de Vaugirard, se trouvant compris dans cette mesure, ont quitté au moment même l'établissement.

Mes renseignements, tout précis, tout positifs qu'ils sont et près à très-bonne source, n'ont pas pu me dire si c'était en raison d'un ordre positif émané du gouvernement, ou seulement d'un avertissement officieux donné au chef de la célèbre compagnie. C'est un point qui ne tardera pas de s'éclaircir et qui, du reste, ne trouve accessoire devant le fait singulier d'une mesure de sa nature arbitraire, puisque la qualité d'étranger n'est pas une raison d'expulsion du sol de la France, quand on y provoque aucun embarras politique. Que d'ailleurs nous ne dit jésuites français étaient exposés des autres pays pour cette mesure qu'ils sont étrangers!

Il y a donc en des motifs graves, dont le secret est encore rigoureusement gardé, pour amener une mesure aussi rigoureuse.

☞ Le Café Bismark est sans pareil. On s'y donne rendez-vous de tous les points de la ville.

## PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Un amendement à l'amendement sur le suffrage.

Ajournement de la Convention de la Presse du Sud.

Quelques-uns des membres viennent à la Nlle-Orléans.

Le 22 février aux Etats-Unis.

Dispersion d'un meeting à Paris.

### *Nouvelles européennes.*

Londres, 20 — Les journaux de première classe commentent ainsi le rejet par les Etats-Unis du traité de l'Alabama :

Le *Standard* dit qu'il regrette le rejet et que maintenant les avances à faite pour un nouveau traité doivent venir des Etats-Unis. L'Angleterre est dégagée des concessions passées et ne traitera plus à l'avenir que sur un pied d'égalité officielle.

Le *Times* dit que le présent traité témoigne de l'activité de l'Angleterre; jamais résumés ne mettent pas en danger les relations pacifiques entre les deux pays, mais c'est un avertissement pour le nouvelle convention.

Le *Post* regrette le rejet seulement à cause du délai.

Paris, 20—Une réunion publique au Mont-Parnasse a été dispersée. Les rassemblements de mercredi prochain sont prohibés.

Le général Dix aide dans une lettre qu'il adresse à M. Rouher beaucoup de victoires comme celle qu'il a obtenue avant-hier, pour être tout à fait décrédité. Ce vote de 102 contre 114 a produit un effet immense dans les régions gouvernementales; il y a même été question un instant, assure-t-on, de la démission de M. le ministre d'Etat. L'Empereur a fait appeler le président du Corps législatif et lui a demandé ce que pouvait signifier cette attitude de la majorité. L'honorable M. Schneider a dû être extrêmement en peine embarrassé pour répondre; je ne sais ce qu'il a imaginé pour ne pas dire à l'Empereur que le Corps législatif s'était trouvé quelque peu blessé de l'intervention de M. le ministre d'Etat dans un débat qui ne l'intéressait à aucun titre et dans lequel les membres de l'assemblée avaient seuls à se prononcer. Mais, sans qu'on le lui dise, l'Empereur comprend ce qu'il doit comprendre, et s'il a l'air quelquefois de ne pas s'apercevoir de certaines choses, c'est qu'il ne croit pas le moment venu.

Je ne vois pas bien, du reste, quel avantage le gouvernement a trouvé à repousser la demande d'interpellation de M. Baffet; il n'évitera point la discussion à laquelle il est parvenu à échapper avant-hier; elle est d'ailleurs inévitable. Parmi les 102 députés qui ont voté le renvoi aux bureaux, il y en a qui sont résolus à ne laisser au gouvernement ni repos ni trêve, qu'ils n'aient amené la discussion sur le terrain où la demande d'interpellation la devait conduire; ils se proposent même de profiter de l'occasion que va leur offrir l'interpellation sur les réunions publiques, pour critiquer la direction que le gouvernement a donnée à sa politique intérieure.

Le Sénat, que les larrons réactionnaires de la majorité du Corps Législatif empêchent de dormir, veut aussi faire parler de lui. Une demande d'interpellation a été déposée et annoncée en séance par M. de Maupas. Elle serait appuyée par MM. Tourangin, Larabit, le comte de Béara et, s'il faut en croire la *Patrie*, par M. de Ségur d'Aguesseau et le cardinal Donnet. Singulier assemblage! Bien entendu, cette demande d'interpellation, déposée par l'ancien titulaire du ministère de la police, est dans un sens régressif. On veut interpeller le gouvernement sur les effets connus de la loi de la presse, et je crois savoir que c'est principalement dans le but d'arriver à ouvrir contre les excès de la publicité la personne de l'Empereur, que l'on se trouve les partisans protégés par les prescriptions de la loi actuelle.

Ces manœuvres, on le voit, sont difficiles; surtout M. de Maupas a mis M. Troplong au supplice en annonçant tout haut sa demande d'interpellation; la doctrine impérieuse de M. le président du Sénat est que les demandes d'interpellations ne doivent pas être discutées à haute voix. Le Sénat, selon cet illustre jurisconsulte, ne doit pas faire parler de lui, même comme réactionnaire.

On assure aujourd'hui que l'empereur des Français a voulu nouveau l'exemple d'Espagne. Il l'aurait décidée non sans peine à abdiquer formellement en faveur du prince de Galles. On attache dans un certain monde une grande importance à cette décision, qui aurait pu avoir pour effet avant la bataille d'Alcolea, mais qui aujourd'hui n'a plus de chance d'influer sur les événements. Cependant, s'est-il réellement fait.

Le bruit court de nouveau que M. Auber en trouvait heurtant au Sénat et l'on croit sérieusement que le grand rabbin, M. Isidor, y entrait avec lui.

M. Leverrier vient de donner, dit-on, sa démission de directeur de l'observatoire, prétendant à la suite de son dernier démêlé avec le conseil supérieur de l'instruction publique. Il est question de transporter ailleurs l'observatoire; M. le baron Haussmann voulant faire passer un boulevard sur le terrain qui l'est situé. L'édifice, d'après un plan, devrait se construire dans le parc de Montsouris, près Montrouge.

Il s'est fait depuis quelque temps beaucoup de bruit au sujet des jésuites, et M. Louis Veuillot, leur ardent et maladroit apologiste, n'a pas pu contribuer à grossir ce bruit. Les clubs eux-mêmes s'en sont mêlés, et il arrive de tout cela que le gouvernement s'est préoccupé de leur situation, en raison de l'impossibilité qui peut rejaillir sur lui, s'il était trop soupçonné par les masses, dont tous les instincts sont anti-jésuitiques, d'être trop favorable aux révérends pères.

Aussi a-t-on vu dans la primeur d'un fait qui vient de se passer ces jours-ci et que nulle de nos feuilles parisiennes n'a reproduit encore.

Vous savez que, par suite de la révolution italienne et de la révolution récente de l'Espagne, les jésuites de ces deux nations se sont réfugiés dans les maisons de leur ordre, dans les pays où cet ordre est toléré. Il était tout naturel qu'ils fussent fort nombreux en France. Or, voici ce qui s'est passé :

Ces jésuites des ordres sont venus de la part du général de la compagnie de faire partir immédiatement et sans aucun retard tous les jésuites non français de toutes les maisons des jésuites de France, de Paris et de la province. Six de ces pères, qui étaient professeurs au collège de Vaugirard, se trouvant compris dans cette mesure, ont quitté au moment même l'établissement.

Mes renseignements, tout précis, tout positifs qu'ils sont et près à très-bonne source, n'ont pas pu me dire si c'était en raison d'un ordre positif émané du gouvernement, ou seulement d'un avertissement officieux donné au chef de la célèbre compagnie. C'est un point qui ne tardera pas de s'éclaircir et qui, du reste, ne trouve accessoire devant le fait singulier d'une mesure de sa nature arbitraire, puisque la qualité d'étranger n'est pas une raison d'expulsion du sol de la France, quand on y provoque aucun embarras politique. Que d'ailleurs nous ne dit jésuites français étaient exposés des autres pays pour cette mesure qu'ils sont étrangers!

Il y a donc en des motifs graves, dont le secret est encore rigoureusement gardé, pour amener une mesure aussi rigoureuse.

☞ Le Café Bismark est sans pareil. On s'y donne rendez-vous de tous les points de la ville.

## CHRONIQUE LOCALE.

Un procédé de Carrollton.—MM. John Hunt, D. L. Thompson, W. B. Savory, H. B. Richard et James B. Robb ont publié le fait suivant qui les concerne :

"Pendant que nous revenions de Carrollton à la Ville Orléans, trois officiers de police de Carrollton nous ont assaillis avec des revolvers dont ils nous ont menacés afin d'avoir tout l'argent que nous avions sur nous. Nous n'avions en tout que cinq piastres. Nous les leur donnâmes et ils nous laissèrent. Ce qu'il y a de plus étrange c'est qu'ils étaient accompagnés de son honneur le juge Perret, juge de Carrollton et de l'Avenue du Canal."

Affaire Borée.—M. Borée, inspecteur des poids et mesures, a été, on le sait, accusé d'abus de pouvoir par un marchand détaillant coupé qui il avait cru devoir saisir. Il répond aujourd'hui à cette accusation dans un Avis au Public que l'on trouvera dans une autre partie de nos colonnes.

Ellex.—Julien Ellex, le grand filou qui exerce son industrie dans les chars de ville, a été interrogé hier par le recorder Jackson et renvoyé devant la Première Cour de District.

Voleurs de levée.—Le gardiennant Cain, sur la demande de certains citoyens très inquiétés, a pris des mesures infinies pour surprendre les voleurs qui l'infestent.

Le premier jour 24 voleurs ont été arrêtés, presque tous sur desponde la rue du Canal.

Vols.—Le vieux lecteur de Mme Campbell, au coin des rues Toledano et Dryades, a été volé dans la nuit de vendredi par des personnes inconnues qui ont enlevé de l'argenterie et des bijoux d'une valeur considérable.

Un vol au même genre a pu prés a été exécuté hier du grand magasin des Mme Brown, rue Fronsdame, entre Carondelet et St Charles, et chez M. Schexnaider, au coin des rues Toledano et Carondelet.

Accusation.—Mme Donelson, accusée d'abus de confiance et de détournement, a été arrêtée dans le 3e District par l'officier Carey qui l'accuse de n'avoir rien fait pour soulager victimes dans l'exercice de ses devoirs.

☞ Vous—On a gold, dans la nuit de vendredi, chez le W. H. Kouwacker, rue Esplanade. No 129, quelques vieilles cloches et divers articles de bijouterie. Le voleur est jeune et a pu forcer par-dessus la porte du jardin, mais il ne forçant une porte de la maison.

Arrestation.—Josephine Taylor a été arrêtée hier sur l'accusation d'avoir volé $200 à Mier.

Accident causé par une charrette.—Un petite fille, nommée Emma Schoeler, âgée de 4 ans, a eu la jambe brisée, hier soir, au coin des rues Levée et Quatrième, par une charrette de boucher. Le charretier a été arrêté.

Complice.—Le nommé Fernando Mera a été arrêté dans le Troisième Premier de Police, sur l'accusation, par le capitaine Schoenacker, d'avoir été complice dans le meurtre récent de l'homme de police Remson, à Mobile.

Contrebande.—Benj. Deeded a été arrêté rue Urseline, sur l'accusation d'avoir fait passer un billet contrefait des Etats-Unis, marchant qu'il ne voulait rien.

Deeded sera [illegible] forcé aux galères fédérales.

Première Cour de district.—Le jury, dans l'affaire de Stevens, accusé d'avoir tué Mlle Adèle Laville, en tirant sur Dano, a rendu hier matin un verdict de non coupable. En conséquence, l'accusé a été relaxé.

Adam Navarro, trouvé coupable d'avoir blessé Bartholomew Gaston, vers la fin septembre dernier, au coin des rues Levée et St. Philippe, a été condamné à 5 ans de pénitencier.

—On lit dans le *Journal de Paris* :

"Le gouvernement prussien rien, le premier de toutes les puissances européennes, de reprendre ses relations diplomatiques avec la république mexicaine en nommant M. le conseiller de légation Cuno de Schloesser représentant diplomatique de la Confédération de l'Allemagne du Nord au Mexique.

—On écrit du Caire que le vice-roi d'Egypte a fait les plus grands préparatifs pour recevoir dignement le prince et la princesse de Galles.

Un immense serre-tonneau a été construite, près de la grande pyramide de Gizeh, pour y recevoir le prince et toute sa suite. Le yacht à vapeur du vice-roi a été mis à la disposition du prince pour faire des promenades sur le Nil.

—Il vient de s'ouvrir à Berlin, sous le nom de lycée Victoria, une sorte d'université féminine placée sous le patronage de la princesse royale. Déjà 120 élèves sont inscrites. Il y aura des cours de littérature allemande et française, philosophie de l'âme, de sciences naturelles. La princesse Victoria prétendra à la séance d'ouverture.

—Un concours pour le 15 février Fernando de théâtre des Folies-Bergère, vient ici Mlle chez, à Paris. La salle est charmante et renferme 900 places. On pourra y faire. Cette innovation peut paraître étrange; mais n'oublions pas que les cafés-concerts, qui sont devenus aujourd'hui de vrais théâtres, ont l'on Jupe et qu'on boit!

## Législature de la Louisiane.

Sénat.—Le comité judiciaire fait un rapport favorable sur le bill pour prendre les témoignages dans les Cours de cet Etat, et favorable sur le bill pour incorporer la ville de Delta, paroisse Madison; favorable aussi sur le bill pour amender l'acte relatif aux élections.

Le comité de finance fait un rapport favorable sur le bill décédant le délai pour la collection des taxes de 1867 dans la paroisse d'Ascension; favorable sur le bill accordant un nouveau délai à l'assesseur de la paroisse Vermilion pour faire son rapport.

Le comité des améliorations fait un rapport favorable sur le bill pour aider à la construction du canal de golfe.

Le comité des chemins de fer fait un rapport avec amendements sur le bill pour prêter l'assistance de l'Etat au chemin de fer de Grosse-Tête et de Bâton-Rouge; et favorable aussi sur le bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Mouture d'Orléans et de la Métairie.

Le comité de finance fait un rapport favorable à l'acte qui fait les warrants de la police nécessaires pour la perception des taxes et licences dans les paroisses d'Orléans, Jefferson et St-Bernard. Mis à l'ordre du jour du mardi.

—M. Day donne avis qu'il présentera un bill pour reporter le siège du gouvernement de l'Etat à Bâton-Rouge.

Le bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Monroe, Horner et Falton est mis à l'ordre du jour ce mardi, et le bill pour prêter l'assistance de l'Etat au chemin de fer de Bâton-Rouge et du bayou Grosse Tête est mis à l'ordre du jour du jeudi.

M. Packard donne avis qu'il présentera une résolution supplémentaire pour faire enquête sur la récente transaction des bons de levées.

Par M. Lewis—Bill pour protéger les bâtisses publiques contre la foudre.

Par M. Pacbeach—Bill pour mettre la ville de la Nlle-Orléans à même de consolider la dette flottante. Le bill, qui est le même que celui de la Banque du Sud, à part l'intérêt qui était de 5 et 6, et qui est porté à 7 maintenant, est adopté.

M. Ray présente un bill pour incorporer un bureau de commerce. Référé.—Ce bill propose de consolider la Chambre de Commerce et la Bourse des Marchands. Sont mentionnés comme incorporateurs: les présidents des deux Chambres, les présidents des deux Bourses des Marchands. Sont mentionnés comme incorporateurs: les présidents des deux bureaux, MM. Gustave Dupuy, M.M. J. T. Tasker, M. J. Smithet d'autres.

Par E. Ray: Un bill relatif à l'extension du chemin de fer de Jackson jusqu'au Mississippi. Référé.

Par M. Smith: Une résolution requérant le comité spécial de faire enquête sur les affaires des commissaires de dernier bureau de levées et de présenter son rapport vers le 24.

Le bill pour l'incorporation de la Banque de la Louisiane et pour la liquidation de la Banque d'Etat de la Louisiane, vient en discussion; mais le Sénat s'ajourne à 7 heures de soir.

Séance du soir.—A 7 heures et quart, il y avait quorum.

Un acte pour incorporer la "State Bank of Louisiana" et pour liquider la "Louisiana State Bank," vient en discussion.

La 2ème section du bill après deux tentatives d'ajournement faites par l'opposition.

Les 14ème, 15ème et 16ème sont consécutivement adoptées.

La 17ème section est biffée et la 18ème adoptée.

Sur la dernière section, le bill est adopté dans son ensemble, M. Hinckman objecte, disant qu'il ne voterait jamais pour le bill, et il demande qu'on vote par mil et par non.

Le bill est adopté dans son ensemble, MM. Blackman, Bearce, Foute, Jewell, Ogden, Offst et Todd votent négativement.

M. Fatten a voté affirmativement pour demander une reconsidération.

Le Sénat ensuite refuse de suspendre le règlement pour faire siéger le bill en troisième lecture.

Le bill de M. Ray, pour la charte de ville, vient en discussion. Il est adopté à des interruptions très vives. M. Cambell propose de discuter le bill section par section. Adopté.

M. Ogden demande ajournement.

M. Flashback demande qu'on vote par oui et par non.

La motion est perdue par 12 contre 10.

Les interruptions sont les.

M. Ogden demande encore l'ajournement.

M. Blackman demande que le Sénat se retire en séance exécutive. Perdu.

M. Flashback demande à amender de manière à faire toute la paroisse d'Orléans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Sénat siège à ajourné.

Chambre des représentants—M. Lange, d'Ex Bâton-Rouge, donne avis qu'il présentera un bill pour mettre en vigueur l'article 119 de la Constitution.

Une résolution invite nommant un comité pour rechercher si quelque personne a été consultée et employée pour quelque offense inconnue au Code Criminel de cet Etat, et référée au comité judiciaire.

M. Faulkner présente un bill pour autoriser le gouverneur à faire de la ville de la Nlle-Orléans à émettre des bons jusqu'à concurrence de 5 millions de piastres pour liquider les dettes municipales. Les dépêches ont été publiées.

Un acte est présenté pour interdire dans les limites de cet Etat, sous peine de $100 d'amende et d'emprisonnement de 6 mois au moins et d'un an au plus, les tentes de bière pour un prix. Référé au comité judiciaire.

Morey d'Onachita, présente un bill pour incorporer la Compagnie des Vélocipèdes de la Louisiane. Référé au comité des corporations.

Le bill du Sénat incorporant la ville d'Arizona, est adopté.

Et adopté également le bill incorporant la ville de Napoléonville.

Le bill pour mettre à exécution l'article 13 de la Constitution est mis en discussion.

La Chambre refuse son amendement pour la priorité des affaires intentées sous ce bill devant les Cours de justice.

Le Sénat, ensuite, par 48 contre 18, refuse son amendement suivant lequel le bill ne devrait avoir d'effet qu'à partir de l'an prochain.

Un acte pour incorporer la "State Bank of Louisiana" est présentée et lue 1re fois.

Un acte pour incorporer la "Louisiana State Bank," vient en discussion.

La 1ère section du bill après deux tentatives d'ajournement faites par l'opposition.

Les 14ème, 15ème et 16ème sont consécutivement adoptées.

La 17ème section est biffée et la 18ème adoptée.

La 18 section est aussi adoptée avec deux amendements.

Sur la dernière section du bill, le bill dans son ensemble, M. Hinckman objecte, disant qu'il ne voterait jamais pour le bill, et il demande qu'on vote par mil et par non.

Le bill est adopté dans son ensemble, MM. Blackman, Bearce, Foute, Jewell, Ogden, Offst et Todd votent négativement.

M. Fatten a voté affirmativement pour demander une reconsidération.

Le Sénat ensuite refuse de suspendre le règlement pour faire siéger le bill en troisième lecture.

Le bill de M. Ray, pour la charte de ville, vient en discussion. Il est adopté à des interruptions très vives. M. Cambell propose de discuter le bill section par section. Adopté.

M. Ogden demande ajournement.

M. Flashback demande qu'on vote par oui et par non.

La motion est perdue par 12 contre 10.

Les interruptions sont les.

M. Ogden demande encore l'ajournement.

M. Blackman demande que le Sénat se retire en séance exécutive. Perdu.

M. Flashback demande à amender de manière à faire toute la paroisse d'Orléans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Sénat siège à ajourné.

Chambre des représentants—M. Lange, d'Ex Bâton-Rouge, donne avis qu'il présentera un bill pour mettre en vigueur l'article 119 de la Constitution.

Une résolution invite nommant un comité pour rechercher si quelque personne a été consultée et employée pour quelque offense inconnue au Code Criminel de cet Etat, et référée au comité judiciaire.

M. Faulkner présente un bill pour autoriser le gouverneur de la ville de la Nlle-Orléans à émettre des bons jusqu'à concurrence de 5 millions de piastres pour liquider les dettes municipales. Les dépêches ont été publiées.

Un acte est présenté pour interdire dans les limites de cet Etat, sous peine de $100 d'amende et d'emprisonnement de 6 mois au moins et d'un an au plus, les tentes de bière pour un prix. Référé au comité judiciaire.

Morey d'Onachita, présente un bill pour incorporer la Compagnie des Vélocipèdes de la Louisiane. Référé au comité des corporations.

Le bill du Sénat incorporant la ville d'Arizona, est adopté.

Et adopté également le bill incorporant la ville de Napoléonville.

Le bill pour mettre à exécution l'article 13 de la Constitution est mis en discussion.

La Chambre refuse son amendement pour la priorité des affaires intentées sous ce bill devant les Cours de justice.

Le Sénat, ensuite, par 48 contre 18, refuse son amendement suivant lequel le bill ne devrait avoir d'effet qu'à partir de l'an prochain.

Un acte